

Fiche d'information financière sur l'assurance-vie de la branche 23

Flexible Invest Fund¹	
Type d'assurance-vie	Flexible Invest Fund est une solution d'assurance-vie de la branche 23 de l'assureur Securex Vie, soumise au droit belge. Le rendement est lié à un ou plusieurs fonds interne(s).
Fonctionnement Flexible Invest Fund	<p>Flexible Invest Fund vous permet d'investir ou d'épargner dans un ou plusieurs fonds interne(s), notamment Defensive Life, Neutral Life et Dynamic Life. Pour poursuivre leurs objectifs en matière de placement, ces fonds internes investissent dans des compartiments de différents fonds externes. Chaque compartiment se concentre sur une certaine classe d'actifs.</p> <div style="text-align: center;"> </div> <p>Chaque fonds interne investit dans des compartiments de différents fonds externes. Chaque compartiment se concentre sur une certaine classe d'actifs.</p> <p>* Placements alternatifs qui suivent une stratégie d'investissement « absolute return ».</p> <p>Le risque financier de Flexible Invest Fund est intégralement supporté par le preneur d'assurance. Il n'y a aucune garantie de capital ni de rendement.</p>
Public cible	Flexible Invest Fund s'adresse aux investisseurs/ épargnants expérimentés, disposant de connaissances suffisantes pour évaluer les avantages possibles et les risques que peut présenter un investissement dans cette solution de placement.

¹Cette fiche d'information financière décrit les modalités applicables au produit au 05/12/2016.

<p>Prime</p>	<p>La prime brute est égale à la prime totale versée. La taxe est diminuée de cette prime brute pour obtenir la prime nette. La prime à attribuer est la prime nette diminuée des frais d'entrée.</p>
<p>Garanties</p>	<p>Constitution d'un avoir sur compte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans un premier temps, la/les prime(s) à verser augmente(nt) l'avoir sur compte. Celui-ci est investi dans un ou plusieurs fonds interne(s). Les rendements de ces fonds internes augmentent ou diminuent l'avoir sur compte. Ce dernier peut, en outre, diminuer en raison de la déduction de versements éventuels (rachat, reprise, décès, etc.). <p>Capital en cas de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de rachat, la partie rachetée de l'avoir sur compte (réserve) sera payée en euros au(x) preneurs(s) d'assurance. <p>Capital décès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au décès du seul assuré (si 1 assuré), Securex Vie reverse l'avoir sur compte (réserve) du contrat au moment du décès. La même règle est d'application pour un contrat avec 2 assurés, mais le moment du paiement dépend du choix fait dans le Certificat Personnel.
<p>Risques liés à Flexible Invest Fund</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de performance et de capital Le rendement des fonds internes peut être positif ou négatif selon les périodes. Il n'existe aucune garantie de rendement ou de capital. Le risque financier est donc intégralement supporté par le preneur d'assurance/bénéficiaire. • Risque de marché Si, pendant une période donnée, l'ensemble d'un marché ou d'une classe d'actifs connaît une hausse ou une baisse, ceci influencera de façon significative le rendement des fonds internes. • Risque de crédit Le risque attendu de crédit des investissements sous-jacents joue un moindre rôle car ce sont toujours des actifs de qualité qui sont choisis, mais aussi en raison d'une bonne répartition entre les différentes classes d'actifs au sein de chaque fonds interne et des compartiments des fonds externes. • Risque de change Les taux de change peuvent influencer le rendement des fonds internes de façon positive ou négative. Étant donné que les investissements sont essentiellement réalisés dans la zone euro, le risque de change joue un moindre rôle.

Securex Vie aam

Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - Reconnue par l'A.R. du 5 janvier 1982 (M.B du 23 janvier 1982) sous le numéro 944 pour l'exercice des activités d'assurance suivantes : branches 21, 22 et 23 - RPM de Bruxelles - Numéro d'entreprise : 0422.900.402 - IBAN BE57 1910 3355 9235 - BIC CREGBEBB

Fonds internes	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Trois fonds internes sont disponibles via 'Flexible Invest Fund' : Defensive Life, Neutral Life et Dynamic Life. Chaque fonds interne vise à obtenir un rendement positif sur le long terme, en tenant compte d'un objectif de volatilité préalablement déterminé. Le terme d'« objectif de volatilité » fait référence au « degré de mobilité » recherché de la valeur d'unité du fonds interne au cours d'une période donnée. À cette fin, les primes sont investies dans différents compartiments de fonds externes des instruments de placement collectif « Shelter Invest ».</p> <p>L'objectif de volatilité comme base pour la gestion des fonds internes</p> <p>L'objectif de volatilité de chaque fonds est déterminé comme suit.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #003366; color: white;">Defensive Life</th> <th style="background-color: #003366; color: white;">Neutral Life</th> <th style="background-color: #003366; color: white;">Dynamic Life</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">5 %</td> <td style="text-align: center;">8 %</td> <td style="text-align: center;">12,5 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Constitution des fonds internes</p> <p>Chaque fonds interne investit dans différentes classes d'actifs.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td style="background-color: #003366; color: white;">Defensive Life</td> <td>Les classes d'actifs les plus défensives des placements alternatifs qui suivent une stratégie de placement « absolute return » et des obligations en représentent la majeure partie. La position en actions se limite à un maximum de 20 % et la classe d'actifs « immobilier » est exclue.</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #003366; color: white;">Neutral Life</td> <td>Les classes d'actifs les plus défensives en représentent la majeure partie. Dans ce fonds, on investit quand même dans toutes les classes d'actifs.</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #003366; color: white;">Dynamic Life</td> <td>Les actions et l'immobilier en représentent la majeure partie. La position en fonds alternatifs qui suivent une stratégie « absolute return » ne peut représenter qu'un maximum de 15 %, et la position en obligations se limite à un maximum de 40 %.</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une position de base ainsi qu'une position minimum et maximum sont déterminées pour chaque classe d'actifs. La constitution des fonds internes peut fluctuer entre les limites minimum et maximum.</p>	Defensive Life	Neutral Life	Dynamic Life	5 %	8 %	12,5 %	Defensive Life	Les classes d'actifs les plus défensives des placements alternatifs qui suivent une stratégie de placement « absolute return » et des obligations en représentent la majeure partie. La position en actions se limite à un maximum de 20 % et la classe d'actifs « immobilier » est exclue.	Neutral Life	Les classes d'actifs les plus défensives en représentent la majeure partie. Dans ce fonds, on investit quand même dans toutes les classes d'actifs.	Dynamic Life	Les actions et l'immobilier en représentent la majeure partie. La position en fonds alternatifs qui suivent une stratégie « absolute return » ne peut représenter qu'un maximum de 15 %, et la position en obligations se limite à un maximum de 40 %.
Defensive Life	Neutral Life	Dynamic Life											
5 %	8 %	12,5 %											
Defensive Life	Les classes d'actifs les plus défensives des placements alternatifs qui suivent une stratégie de placement « absolute return » et des obligations en représentent la majeure partie. La position en actions se limite à un maximum de 20 % et la classe d'actifs « immobilier » est exclue.												
Neutral Life	Les classes d'actifs les plus défensives en représentent la majeure partie. Dans ce fonds, on investit quand même dans toutes les classes d'actifs.												
Dynamic Life	Les actions et l'immobilier en représentent la majeure partie. La position en fonds alternatifs qui suivent une stratégie « absolute return » ne peut représenter qu'un maximum de 15 %, et la position en obligations se limite à un maximum de 40 %.												

Securex Vie aam

Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - Reconnue par l'A.R. du 5 janvier 1982 (M.B du 23 janvier 1982) sous le numéro 944 pour l'exercice des activités d'assurance suivantes : branches 21, 22 et 23 - RPM de Bruxelles - Numéro d'entreprise : 0422.900.402 - IBAN BE57 1910 3355 9235 - BIC CREGBEBB

	Defensive Life			Neutral Life			Dynamic Life		
	Min	Base	Max	Min	Base	Max	Min	Base	Max
Actions	10 %	15 %	20 %	20 %	30 %	40 %	30 %	45 %	60 %
Obligations	50 %	60 %	75 %	30 %	45 %	60 %	20 %	30 %	40 %
Immobilier	0 %	0 %	0 %	5 %	10 %	15 %	10 %	15 %	20 %
Liquide	0 %	0 %	30 %	0 %	0 %	30 %	0 %	0 %	30 %
Place-ments alternatifs *	10 %	20 %	30 %	10 %	15 %	20 %	5 %	10 %	15 %

* Placements alternatifs qui suivent une stratégie d'investissement « absolute return ».

Gestionnaire des fonds internes
Securex Vie, Avenue de Tervueren 43, 1040 Etterbeek

Profil et classe de risque

	Defensive Life	Neutral Life	Dynamic Life
Profil de risque	Pour les investisseurs à partir du profil de risque défensif	Pour les investisseurs à partir du profil de risque neutre	Pour les investisseurs à partir du profil de risque dynamique
Classe de risque	3 sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé)	4 sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé)	5 sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé)

Rendement	Le rendement dépend de l'évolution de la valeur d'unité des fonds dans lesquels on investit/épargne. La valeur d'unité peut être soumise à des fluctuations. Securex Vie n'offre aucune garantie de capital. C'est donc le preneur d'assurance/le bénéficiaire qui supporte intégralement le risque financier.
Rendement du passé	Defensive Life, Neutral Life et Dynamic Life sont constitués le 05/12/2016. Il n'existe dès lors aucun rendement antérieur.
Valeur d'unité	La valeur d'unité est calculée chaque jour ouvrable et peut être consultée sur www.securex.be/investment-fif .

Securex Vie aam

Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - Reconnue par l'A.R. du 5 janvier 1982 (M.B du 23 janvier 1982) sous le numéro 944 pour l'exercice des activités d'assurance suivantes : branches 21, 22 et 23 - RPM de Bruxelles - Numéro d'entreprise : 0422.900.402 - IBAN BE57 1910 3355 9235 - BIC CREGBEBB

Frais	<p>Frais d'entrée</p> <p><u>Pour les contrats à prime unique</u></p> <p>Les frais d'entrée s'élèvent à un maximum de 2,5 % et se composent de deux parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'entrée destinés à rémunérer la gestion administrative des contrats par Securex Vie, qui s'élèvent à 0,50 % de la prime nette avec un maximum de 150 €. • Les frais d'entrée destinés à rémunérer l'intermédiaire en assurance, qui s'élèvent à maximum 2 % de la prime nette. <p><u>Pour les contrats à primes périodiques</u></p> <p>Les frais d'entrée s'élèvent à un maximum de 2,5 % et se composent de deux parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'entrée destinés à rémunérer la gestion administrative des contrats par Securex Vie, qui s'élèvent à 0,50 % de la prime nette. • Les frais d'entrée destinés à rémunérer l'intermédiaire en assurance, qui s'élèvent à maximum 2 % de la prime nette. <p>Frais de sortie/indemnités de rachat</p> <p>Des frais de sortie ou des indemnités de rachat sont liés au rachat total ou partiel de la police.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rachat pendant la 1^{ère} année de la conclusion du contrat : 3 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*). • Rachat pendant la 2^{ème} année de la conclusion du contrat : 2 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*). • Rachat pendant la 3^{ème} année de la conclusion du contrat : 1 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*). • Rachat pendant la 4^{ème} année de la conclusion du contrat : 75,00 € (*). • Une fois par année civile, il est possible de prélever maximum 10 % (avec un montant min. de 5 000 €) de la réserve sans frais de sortie. <p><i>(*) Le montant est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation (indice de référence : 01/09/2016) ; l'indice pris en compte est celui du 2^{ème} mois du trimestre qui précède la date du rachat.</i></p> <p>Total des frais récurrents, y compris les frais des compartiments sous-jacents</p> <p>Les frais de gestion financière des fonds internes et des compartiments des fonds externes s'élèvent, par an, à un total de 1,90 % de la valeur d'unité. Ces frais se composent de deux parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des fonds internes : 1,25 %. Ces montants sont utilisés pour couvrir les frais de gestion de Securex Vie et comme rémunération de l'intermédiaire en assurance. • Au niveau des compartiments des fonds externes : max. 0,65 %. Ces montants sont utilisés pour couvrir les frais de gestion des compartiments des fonds externes.
--------------	---

Securex Vie aam

Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - Reconnue par l'A.R. du 5 janvier 1982 (M.B du 23 janvier 1982) sous le numéro 944 pour l'exercice des activités d'assurance suivantes : branches 21, 22 et 23 - RPM de Bruxelles - Numéro d'entreprise : 0422.900.402 - IBAN BE57 1910 3355 9235 - BIC CREGBEBB

	<p>Ces frais sont calculés et comptabilisés à chaque jour de valorisation. Toute information complémentaire concernant ces frais récurrents peut être obtenue auprès de l'intermédiaire en assurance.</p> <p>Frais de transfert entre fonds internes</p> <p>Les 2 premiers transferts par année civile sont gratuits. Ensuite, des frais s'élevant à 1 % du montant transféré sont facturés.</p>
Adhésion/Inscription	Il est à tout moment possible d'effectuer un ou plusieurs versements sur le fonds.
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à durée indéterminée • Le contrat prend effet à la date indiquée dans le Certificat personnel. Il s'agit, au plus tôt, de la date de paiement de la première prime. • Le contrat prend fin au décès de l'assuré (dans le cas d'un seul assuré, il s'agit du décès de cet assuré, dans le cas de deux assurés, il s'agit du décès soit de l'un des deux assurés (« le premier décès des deux »), soit des deux assurés (« le dernier décès des deux »)), ou en cas de rachat total.
Prime brute minimale	<p><u>Pour les contrats à prime unique</u></p> <p>Les versements, taxes incluses, sont libres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • versement initial minimum : 10 000 € • versements complémentaires minimum : 2 500 € <p><u>Pour les contrats à primes périodiques</u></p> <p>Au minimum 50 euros (taxe incluse) par mois.</p>
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de 2 % sur la prime (personnes physiques) ou de 4,4 % (personnes morales). • Il n'y a pas de précompte mobilier. • Il n'y a pas de taxe boursière. • Il n'y a pas d'avantage fiscal sur les versements effectués. • Des droits de succession sont dus sur le capital liquidé, en fonction des parties qui interviennent, leur statut et leur régime matrimonial. <p><i>Ce traitement fiscal est appliqué conformément à la législation en vigueur et est fonction de la situation individuelle de chaque client. Ce traitement est susceptible de modification ultérieure.</i></p>
Reprise	Le preneur d'assurance peut à tout moment, en cours de contrat, retirer tout ou une partie de son investissement ou épargne, sauf dans le cas où une législation ou réglementation applicable au contrat l'interdit. Pour connaître les frais, voir ci-avant dans la rubrique « Frais de sortie/Indemnités de rachat ».
Transfert de fonds	Il est possible de transférer des réserves d'un fonds interne à un autre.

Securex Vie aam

Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - Reconnue par l'A.R. du 5 janvier 1982 (M.B du 23 janvier 1982) sous le numéro 944 pour l'exercice des activités d'assurance suivantes : branches 21, 22 et 23 - RPM de Bruxelles - Numéro d'entreprise : 0422.900.402 - IBAN BE57 1910 3355 9235 - BIC CREGBEBB

Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Cette <u>Fiche Info financière</u> contient un aperçu de toutes les caractéristiques de Flexible Invest Fund. • Les <u>Règlements de Gestion</u> des fonds internes comprennent des informations plus détaillées sur les fonds internes. • Les <u>Conditions générales</u> décrivent le cadre juridique général de Flexible Invest Fund • Les <u>Prospectus</u> des compartiments sous-jacents des fonds externes. <p>Nous vous recommandons de prendre connaissance de ces documents avant d’investir dans Flexible Invest Fund. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site web de Securex (www.securex.be/investment-fif)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le <u>Certificat personnel</u> décrit les caractéristiques spécifiques de Flexible Invest Fund. • L’<u>Extrait de compte</u> : chaque année, le client reçoit un extrait de compte reprenant le relevé des transactions et le rendement (évolutions des cours dans la branche 23) et un relevé par forme d’investissement du nombre d’unités de l’avoir sur compte.
D’autres questions ou une réclamation ?	<p>Nous nous engageons à vous assister en permanence. Pour toute question ou réclamation relative à votre Flexible Invest Fund, adressez-vous à votre courtier ou à Securex Vie A.A.M. – Service des Plaintes, Brouwerijstraat 1, 9031 Drongen, claims.insurance@securex.be ou à l’Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, info@ombudsman.as. Vous avez également la possibilité d’introduire une procédure judiciaire.</p>
Droit d’application et tribunaux compétents	<p>Flexible Invest Fund est soumis au droit belge. Les litiges entre les parties relèvent de la compétence des tribunaux belges.</p>

Securex Vie aam

Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - Reconnue par l’A.R. du 5 janvier 1982 (M.B du 23 janvier 1982) sous le numéro 944 pour l’exercice des activités d’assurance suivantes : branches 21, 22 et 23 - RPM de Bruxelles - Numéro d’entreprise : 0422.900.402 - IBAN BE57 1910 3355 9235 - BIC CREGBEBB